



Face à la détresse étudiante, REVES Jeunes et l'UNEF s'associent : lancement du dispositif « Ma permanence santé » en Ile-de-France !

*Depuis le début de la pandémie, les conditions de vie et d'étude des étudiant·e·s se sont fortement dégradées et la détresse des étudiant·e·s ne fait que s'accroître (précarité, isolement, décrochage, cours en ligne, échec universitaire etc...). Lors du premier confinement, déjà 31% des étudiant·e·s présentaient des signes d'une détresse psychologique¹. **Face à cela et à l'insuffisance des réponses apportées par le gouvernement, REVES Jeunes et l'UNEF s'associent pour mettre en place « ma permanence santé » en Ile-de-France à partir du 27 février.***

Des séances gratuites de soutien psychologique à destination des étudiant·e·s

Alors que la détresse étudiante explose, l'UNEF et l'association REVES Jeunes, agissant pour la santé des jeunes par une prévention et une promotion de la santé faites PAR et POUR des jeunes de façon non stigmatisante, s'associent pour lutter contre les freins financiers minant la santé mentale des étudiant·e·s. En ce sens, le **dispositif «ma permanence santé » mettra à disposition des étudiant·e·s, de façon gratuite, des séances de soutien psychologique réalisées par des psychologues ainsi que des séances de coaching réalisées par des coachs professionnels et agréés** se proposant d'accompagner les étudiant·e·s dans la gestion du stress lié aux études.

Régulièrement sollicité·e·s par des étudiant·e·s au bout du rouleau, nous avons pu constater l'insuffisance des moyens mis dans les services de santé universitaires et les centres médico-psychologiques qui ne suffisent pas à répondre aux demandes. Par ailleurs, alors que la détresse psychologique des étudiant·e·s s'accroît, nous savons que le recours aux institutions est difficile, ainsi la multiplication des dispositifs portés par les pairs permet de lutter contre le tabou qui entoure la prise en charge psychologique ou encore le coaching.

Un dispositif accompagné de permanences syndicales pour faciliter l'accès au droits et la défense des étudiant·e·s

Pour accompagner le lancement de ce dispositif, l'UNEF fait le choix d'être aux côtés de REVES jeunes avec la mise en place de permanences syndicales et de permanences centrées sur la question de l'accès aux droits. En effet, dans le contexte actuel, **l'accompagnement des étudiant·e·s précaires dans l'accès au droit** ainsi que la **défense des étudiant·e·s rencontrant des problèmes liés à leurs études** (modalités d'examens, impossibilité de suivre les cours en ligne, sélection par l'échec etc...) sont des enjeux cruciaux.

¹ Observatoire de la vie étudiante, enquête vie étudiante 2020.

Des mesures gouvernementales insuffisantes pour répondre à la détresse étudiante : l'Etat doit prendre ses responsabilités !

Face à la situation critique des étudiant·e·s, les réponses apportées par le Gouvernement sont largement insuffisantes. Si l'embauche de psychologues était nécessaire, elle est loin d'être finalisée et effective dans tous les établissements universitaires. Par ailleurs, le « chèque psy » annoncé comme effectif au début du mois de février n'est toujours pas en application dans la majorité des territoires. Dans le même sens, l'obligation de passer par un·e médecin (des services de santé universitaire ou généraliste) pour obtenir le chèque et le renouveler est un frein supplémentaire pour les étudiant·e·s dans l'accès à une prise en charge psychologique. Nous agissons parce que **le Gouvernement ne fait pas assez pour répondre à notre détresse. C'est à lui de prendre ses responsabilités** à l'avenir, pour **que nous n'ayons plus besoin de prendre de telles mesures.**

Pour répondre à la détresse étudiante, nous revendiquons un plan pour la santé mentale des étudiant·e·s comprenant :

- **Le remboursement des consultations psychologiques par la Sécurité Sociale sur un tarif conventionné défini en lien avec les professionnel·le·s de santé**
- **Le renforcement des moyens alloués aux services de santé universitaires et aux centres médico-psychologiques**
- **Le recrutement effectif de psychologues dans les établissements, annoncé en décembre 2020 et la création de nouveaux postes pour la rentrée 2021**
- **La facilitation de l'accès au chèque psychologique et son élargissement à l'ensemble des problématiques de santé des jeunes**
- **Une campagne de sensibilisation par les pairs sur les questions de la santé mentale**

Ceci doit se comprendre en lien avec l'instauration de mesures d'ampleur contre la **précarité étudiante** (plan d'urgence de 1,5 milliard d'euros) et contre le **décrochage** et la **sélection par l'échec**.

Nous invitons tou·te·s les étudiant·e·s francilien·ne·s en souffrance, en détresse sociale ou psychologique ou encore rencontrant des difficultés dans leurs études, à venir nous rencontrer le 27 février à la Maison des Initiatives Etudiantes (50 rue des Tournelles, 75003 Paris) de 10h à 16h pour la première journée de mise en place de «Ma permanence santé». L'inscription est dès à présent possible ici : <https://unef2.typeform.com/to/bzdbU3FT>

Contacts :

Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28 / presse@unef.fr

Abdoulaye DIARRA
Président de REVES Jeunes
07.82.21.38.90 / revesjeunes@gmail.com